

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 13 décembre 2021, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame, Messieurs:

Diane Sirard, mairesse

Sylvain Leduc, conseiller

Sébastien Lavoie, conseiller

Jean-Claude Ratelle, conseiller

Richard Lévesque, conseiller

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Martine Charron, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, la mairesse déclare l'assemblée ouverte.

2021-12-367

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-12-368

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 ET 22 NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 15 et le 22 novembre 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 15 et du 22 novembre 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-12-369

TRANSFERT BUDGÉTAIRE - DÉCEMBRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2021, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires comme indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2021-12-370 COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 13 décembre 2021, au montant de 458 544,43 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-12-371 REMBOURSEMENTS AU FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la somme de 1 233,62 \$ soit versée comme cinquième versement (5/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un photocopieur (loisirs).

QUE la somme de 1 994,76 \$ soit versée comme deuxième versement (2/5) au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'équipements de déneigement (travaux publics).

QUE le service de la trésorerie en soit informé.

ADOPTÉE

2021-12-372 SIGNATURE - PROJETS ET MANDATS EN COURS

CONSIDÉRANT le résultat des élections municipales du 7 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que plusieurs projets ou mandats sont en cours et que certaines signatures soient nécessaires au bon fonctionnement de cesdits projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Madame Diane Sirard, mairesse soit autorisée à signer tous les projets ou mandats qui requerront sa signature pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve, en remplacement de Monsieur Gilbert Pilote.

ADOPTÉE

DÉCLARATIONS DES DONNS ET AUTRES AVANTAGES

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'ils doivent remplir le formulaire de déclaration au Commissaire à l'éthique et à la déontologie en vertu de l'article 6,

de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c-E15.1.0.1), **lorsqu'ils ont reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage :**

- Qui n'est pas de nature purement privée ou
- Qui peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité

ET

- Qui excède la valeur fixée par le *Code d'éthique et de déontologie des élus* adopté par le conseil, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$.

2021-12-373

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, et celles-ci débiteront à 19 h 30.

17 janvier	11 juillet
14 février	22 août
14 mars	12 septembre
11 avril	3 octobre
9 mai	14 novembre
13 juin	12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

2021-12-374

INDEXATION DU PERSONNEL ET DES ÉLUS POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT l'indice des prix à la consommation du Québec estimé à plus ou moins 5 % ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une indexation de la rémunération des élus, du personnel-cadre, et du service de conciergerie, de l'ordre de 2 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022.

QUE le conseil autorise un montant forfaitaire représentant 1 % du salaire brut régulier 2021 des employés municipaux.

ADOPTÉE

2021-12-375

NOMINATION AU POSTE DE MÉCANICIEN - OPÉRATEUR DE MACHINERIES RÉGULIER TEMPS PLEIN

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Steve Roy au poste régulier temps plein de mécanicien - Opérateur de machineries, et ce, à compter du 13 décembre 2021.

QUE le service de paie soit avisé des modifications à apporter.

ADOPTÉE

2021-12-376

NOMINATION DE MADAME ANNICK BRAULT AU POSTE DE SECRÉTAIRE COMPTABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal confirme la nomination de Madame Annick Brault au poste de secrétaire-comptable, et ce, à compter du 13 décembre 2021, et de reconnaître sa date d'ancienneté en date du 22 mars 2021.

ADOPTÉE

2021-12-377

COMITÉ - SANTÉ-SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT que la municipalité de Ferme-Neuve doit désigner les représentants des travailleurs qui formeront le comité santé-sécurité (CSS) ainsi que les représentants de l'employeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE les représentants des travailleurs qui formeront le CSS soient :

- Mélanie Guy
- Sylvain Milot
- Marie-Pierre Gauthier
- Mathieu Meilleur
- Michel Deslauriers

QUE les représentants de l'employeur soient :

- Bernadette Ouellette
- Michel Venne
- Sébastien Lavoie (substitut)

QUE cette résolution abroge la résolution 2018-10-261.

ADOPTÉE

2021-12-378

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-12-347 - PRÊT AU PARC RÉGIONAL MONTAGNE DU DIABLE DE 30 000 \$

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la résolution 2020-12-347 - Prêt Parc régional Montagne du Diable de 30 000 \$ soit modifié en y changeant la phase suivante : «Les remboursements de 6 000 \$ seront effectués le 1^{er} mars de chaque année de **2022 à 2026**, au lieu de 2022 à 2027.»

ADOPTÉE

2021-12-379

PUBLICITÉ CFLO - VŒUX DES FÊTES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication Voeux des Fêtes 2021 - 2022 avec la radio des fêtes CFLO au montant de 309,75 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

2021-12-380

APPUI À TABLE FORÊT LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appuie le projet au Fonds régions et ruralité - Soutien à la vitalisation présenté par Table Forêt Laurentides pour la mise en valeur des milieux naturels, dans le but de collaborer aux saines habitudes de vie, aux démarches environnementales, à l'économie locale et au développement touristique de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-12-381

APPUI À XPLORNET COMMUNICATIONS INC.

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'un nouveau système d'antennes de télécommunication QC5637 Saint-Sacrement à Ferme-Neuve par Xplornet ;

CONSIDÉRANT que la période de notification publique s'est terminée le 31 octobre 2021 et s'est avérée positive, car aucun commentaire n'a été reçu des citoyens consultés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal appui l'implantation d'un nouveau système d'antennes de télécommunication QC5637 Saint-Sacrement à Ferme-Neuve par Xplornet.

ADOPTÉE

2021-12-382

FINANCEMENT DU 211 PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POUR ASSURER UN SERVICE NATIONAL

CONSIDÉRANT que le financement fédéral d'urgence obtenu dans le cadre de la COVID19, qui a permis de déployer le service dans notre région, est venu à échéance le 30 juin 2021 ;

CONSIDÉRANT que sans le financement additionnel, précisé dans le mémoire joint aux présentes, déposé en février dernier au gouvernement du Québec dans le cadre des consultations prébudgétaires 2021-2022, l'intégralité du service 211 ne pourra se maintenir sur notre territoire, au-delà du 31 décembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que la ligne d'inforéférence sociale 2-1-1, le clavardage ainsi que le potentiel de la base de données des 14 000 ressources communautaires répertoriées sur le site 211 sont à risque, faute de ressources disponibles pour offrir ces services ;

CONSIDÉRANT la pertinence du service 211 pour donner une réponse rapide et fiable aux citoyens, et faciliter le travail de tous les intervenants du milieu de la santé, des services sociaux et de l'ensemble des réseaux et organismes communautaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

DE demander au gouvernement du Québec d'apporter un soutien financier au 211 tel que formulé dans le mémoire préparé en vue des préconsultations budgétaires.

ADOPTÉE

2021-12-383

DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT PORTANT RESPECTIVEMENT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal dépose tel que prévu à l'article 86.8 de la Loi, les rapports d'audit portant respectivement sur l'adoption du budget et l'adoption du programme triennal d'immobilisations.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2021-12-384

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 113-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 113 RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 113-15 modifiant le règlement numéro 113 relatif à la circulation et au stationnement soit adopté.

ADOPTÉE

2021-12-385

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉE

2021-12-386

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 175 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 176 modifiant le règlement numéro 175 sur la gestion contractuelle soit adopté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 SUR L'UTILISATION D'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Michel Venne dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 174 sur l'utilisation d'eau potable.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 SUR L'UTILISATION D'EAU POTABLE

Monsieur le conseiller Michel Venne donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 174 sur l'utilisation d'eau potable.

2021-12-387

APPEL D'OFFRES FN-21-V-05 - ACHAT D'UNE UNITÉ DE CURAGE D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres FN-21-V-05 pour l'achat d'une unité de curage d'égout fait par invitation ;

CONSIDÉRANT que 2 soumissions ont été reçues ;

- Équipement Joe Johnson 29 566,18 \$ plus les taxes applicables
- Unimanix industrie inc. 24 118,00 \$ plus les taxes applicables

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'octroi du contrat FN-21-V-05 soit accordé à Unimanix industrie inc. au montant de 24 118,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette somme soit financée par le fonds de roulement sur une période de 20 ans

QUE la somme de 1 266,04 \$ soit versée annuellement au fonds de roulement pour le remboursement de l'achat.

QUE Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics soit autorisé à entrer en contact avec le fournisseur pour confirmer son engagement.

ADOPTÉE

2021-12-388

PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports ;

ATTENDU que la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2022 et qu'elle autorise Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

DE PLUS, la municipalité de Ferme-Neuve s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE

2021-12-389

MODIFICATION AU CONTRAT SECTEUR HAUT

CONSIDÉRANT qu'une section de chemin soit ajoutée au contrat de déneigement pour la prochaine année 2021-2022 au contrat ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le contrat de déneigement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Leduc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le contrat de déneigement FN-17-V-03 - SECTEUR HAUT de Transport Yan Lévesques & fils - 9079-9149 Québec inc. pour la saison 2021-2022 soit modifié comme suit :

Ajouter :
Chemin des Domaines 2,6 km

QUE la somme de 7 111,00 \$ plus les taxes applicables soit versée pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

2021-12-390

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE) DOSSIER : 00030651-1-79097-(15) -2021-04-20-38

ATTENDU QUE la municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve approuve les dépenses d'un montant partiel de 29 036,36 \$ pour l'année 2021 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-12-391

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE CHEMINS À DOUBLE VOCATION

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement ;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés ;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la municipalité de Ferme-Neuve, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser ;

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement ;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020-2021;

Nom des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Montée Leblanc	6,4	Résineux	228
Chemin Baskatong	27,9	Feuillus	1141
		Peuplier	77

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Sébastien Lavoie et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 43,4 km.

ADOPTÉE

2021-12-392

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR NORMAND LABELLE (LOT 5 091 508)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Normand Labelle et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser en zone RES-11 :

- L'emplacement de la remise de 3,11 m x 4,95 m qui est situé à 0,89 m de la ligne latérale au lieu de 1 m.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.23 à l'article 8.3.1.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8.3.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Normand Labelle, concernant la conservation d'une remise située à 0,89 m de la ligne latérale au lieu de 1 m.

ADOPTÉE

2021-12-393

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR STÉPHANE COURSOL (LOT 5 090 018)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Stéphane Coursol et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser en zone RES-10 :

- L'emplacement du garage qui est situé à 0,75 m de la ligne latérale au lieu de 1 m.
- L'emplacement de la galerie avant de 1,75 m x 10,12 m qui est situé à 2,09 m de la ligne avant au lieu de 3 m.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.23 à l'article 8.3.1.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 8.3.1 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT que la galerie a déjà eu une dérogation mineure #2016-06-167 pour la construction à 2,02 m de la ligne au lieu de 3 m ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Stéphane Coursol concernant la conservation d'un garage situé à 0,75 m de la ligne latérale au lieu de 1 m et la conservation d'une galerie située à 2,09 m de la ligne avant au lieu de 3 m.

ADOPTÉE

2021-12-394

REDDITION DE COMPTES - PROJET MADA

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve a participé au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés (MADA) qui vise à offrir une aide financière aux municipalités engagées dans la démarche MADA pour la réalisation d'un circuit de marche santé pour aînés et qui a pour but d'améliorer la qualité de vie des personnes aînées et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté ;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été signé le 26 juillet 2019 avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que l'aide maximale accordée est de 94 960 \$ représentant 80 % du coût du projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil de la municipalité de Ferme-Neuve approuve les dépenses d'un montant de 140 571,24 \$ relatives à la réalisation du projet d'aménagement d'un circuit santé aux frais inhérents admissibles mentionnés, conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalités amie des aînés (PRIMADA), et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2021-12-395

NOMINATION DE L'AGENT D'ACCUEIL ET DES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ACCUEIL, L'INTÉGRATION ET L'ENRACINEMENT DE NOUVEAUX RÉSIDENTS

Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Madame Marie-Pierre Gauthier, coordonnatrice loisirs, socioculturels, et vie communautaire comme agent d'accueil et des activités de la municipalité pour l'accueil, l'intégration et l'enracinement de nouveaux résidents.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2021-12-396

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Claude Ratelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 13 décembre 2021 soit levée.

ADOPTÉE

DIANE SIRARD,
Mairesse

MARTINE CHARRON,
Directrice générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe

Je, Diane Sirard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Sirard, mairesse